

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL ADMINISTRATIF ET ECONOMIQUE

B — N° 20**18 mars 2009**

Sommaire**CHAMBRE DE COMMERCE**

Arrêté ministériel du 3 mars 2009 portant désignation des membres effectifs et suppléants
de la Chambre de Commerce page 280

Arrêté ministériel du 3 mars 2009 portant désignation des membres effectifs et suppléants de la Chambre de Commerce.

*Le Ministre de l'Economie
et du Commerce extérieur,*

Vu la loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

Vu le règlement grand-ducal du 24 octobre 2003, pris en exécution de la loi du 4 avril 1924 et portant règlement de la procédure électorale pour la Chambre de Commerce;

Vu l'arrêté grand-ducal du 27 août 2008 aménageant la composition numérique et la répartition des sièges de la Chambre de Commerce;

Vu qu'en conformité aux dispositions de l'art. 14 alinéa 2 du règlement grand-ducal du 24 octobre 2003, pris en exécution de la loi modifiée du 4 avril 1924 et portant règlement de la procédure électorale pour la Chambre de Commerce, les candidats proposés pour les groupes 1, 2, 3, 4, 5, et 6 ont été proclamés élus par le juge de paix sans autre formalité, étant donné que le nombre des candidats effectifs et suppléants par groupes proposés ne dépassait pas le nombre de candidats effectifs et suppléants par groupe à élire et qu'il n'a été présenté qu'une seule liste de candidats par groupe et que cette liste désignait expressément, d'une part, les membres effectifs, et, d'autre part, les membres suppléants dans l'ordre suivant lequel ils doivent remplacer les membres effectifs;

Arrête:

Art. 1^{er}. Sont proclamés élus pour une période de cinq ans, sous réserve de la disposition fixant la limite d'âge, reprise à l'art. 37 de la loi du 4 avril 1924, tel que modifié par l'art. V de la loi du 21 décembre 1973 et de la loi du 13 juillet 1993:

Groupe 1 – Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées

Membres effectifs:

Mme CAHEN Corinne, commerçante, Luxembourg
M. DECKER Marc, commerçant, Esch-Alzette
M. ERNSTER Fernand, commerçant, Luxembourg
M. JACOBS Marc, commerçant, Heisdorf
M. KERGER Guy, commerçant, Godbrange
M. MUNHOWEN Raymond, commerçant, Strassen
M. RODENBOURG Michel, commerçant, Luxembourg
Mme SUARDI Anna, commerçante, Esch-Alzette

Membres suppléants dans l'ordre suivant lequel ils doivent remplacer les membres effectifs:

M. KNEIP Edgar, commerçant, Saeul
M. ALVISSE Jean-Claude, commerçant, Luxembourg
Mme HOFFMANN Maryse, commerçante, Grevenmacher
Mme BRAUCKMANN Anne Rose, commerçante, Luxembourg
M. HERBER Jean-Paul, commerçant, Mersch
M. SMETS Thierry, commerçant, Bereldange
M. KREMER René, commerçant, Luxembourg

Groupe 2 – Sociétés de participations financières

Membre effectif:

M. SCHLESSER Charles Alphonse Léon Antoine, administrateur de sociétés, Howald

Membre suppléant:

M. BECQUER Gérard Marie, administrateur de sociétés, Tressange, France

Groupe 3 – Industrie, PMI et PME

Membres effectifs:

M. DENNEWALD Robert, président ingénieur, Luxembourg
M. LANGE Hermann Josef, directeur financier, Burden
Mme ROOS Evie, vice-présidente, Sandweiler
M. SCHADECK Raymond, réviseur d'entreprises, Mondorf-les-Bains
M. SOLVI Marc, directeur général, Ehlange
M. THIRY Christian, industriel, Mondorf-les-Bains
M. WAGENER Marc Joseph Emile, directeur, Howald
M. WURTH Michel, directeur général, Sandweiler

Membres suppléants dans l'ordre suivant lequel ils doivent remplacer les membres effectifs:

M. RINNEN Albert, vice-président, Luxembourg
 M. KEISER Romain, directeur, Bettange-sur-Mess
 M. SEYLER Patrick, directeur, Luxembourg
 M. ACKERMANN Charles-Louis, président, Kockelscheuer
 M. BUCK Nicolas, directeur, Senningerberg
 M. ELVINGER René, administrateur délégué-directeur général, Helmsange
 Mme FONTAINE Elisabeth, ingénieur, Weidingen
 M. LANNERS Jacques, ingénieur, Steinsel

Groupe 4 – Banques, caisses rurales et autres activités financièresMembres effectifs:

M. FINCK Jean-Claude Albert, banquier, Foetz
 M. FISCHER Raphaël Ernest Hugues, banquier, Goetzingen
 M. THILL Carlo, banquier, Leudelange
 M. VANDENBERGHE Rik, banquier, Anvers, Belgique
 M. WAGENER François, banquier, Brouch

Membres suppléants dans l'ordre suivant lequel ils doivent remplacer les membres effectifs:

M. AHLBORN Pierre, banquier, Beringen
 M. AMATO Massimo, banquier, Luxembourg
 M. HAMER Charles Jean Marcel, banquier, Luxembourg
 M. MAQUEL Michel Marie-Joseph, économiste, Luxembourg
 M. RATHLE Fouad Edmond, banquier, Luxembourg

Groupe 5 – AssurancesMembre effectif:

M. LAUER Marc, directeur, Sandweiler

Membre suppléant:

M. HENTGEN Pierre, directeur, Roedgen

Groupe 6 – Hôtellerie, restauration et cafetiersMembres effectifs:

M. KOEPP François Joseph, hôtelier, Luxembourg
 M. SCHINTGEN Jean-Joseph, hôtelier, Hesperange

Membre suppléant:

M. CRAVAT Carlo Paul Félicien, hôtelier, Luxembourg

Art. 2. Une expédition du présent arrêté sera transmise à chaque élu pour lui servir de titre.

Art. 3. En exécution de l'art. 42 du règlement grand-ducal du 24 octobre 2003, les noms des membres effectifs et des membres suppléants seront publiés par la voie du Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

*Le Ministre de l'Economie
 et du Commerce extérieur,
 Jeannot Krecké*